



Le fondateur Christophe Axel

Consultant qualité

Engagé auprès des familles et des personnes fragiles depuis de nombreuses années, Christophe AXEL est spécialisé dans le conseil et l'accompagnement des aidants familiaux.



Il propose des solutions concrètes et personnalisées aux particuliers en charge d'un proche dans la maladie, le handicap ou le grand âge.

Très actif au sein de l'association Pôle SAP, dont il accompagne le développement depuis 2012. Christophe Axel est l'organisateur du premier salon des aidants familiaux de France en 2016. L'année suivante, il inaugure le premier show-room regroupant, en un même lieu, un très large panel de partenaires intervenant dans le soutien aux aidants (matériel médical, aménagement, mobilité, domotique, aide administrative, et sociale, recherche d'auxiliaires de vie et de personnel qualifié, loisirs, bien-être...).

Parallèlement, il est invité par plusieurs acteurs de la protection sociale sur des événements comme expert. Il devient membre du jury de l'association «les transmetteurs» du Dr Xavier Emmanuelli (ancien secrétaire d'état et fondateur du SAMU SOCIAL parisien) et du Dr Suzanne Tarière (médecin régulateur du SAMU parisien) concernant leur programme de professionnalisation «Accompagnant(e) au domicile de personnes à fragilités multiples» dans le cadre duquel il donne des cours sur la qualité de service dans le domaine du service à la personne.



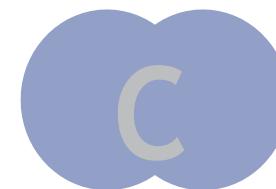
Vous n'êtes plus seul. Pourquoi faire appel à notre cabinet?

Vous habitez loin de votre proche fragile.

Vous avez besoin des conseils d'un spécialiste dans le domaine du maintien à domicile.

Nous confier le contrôle qualité des interventions à domicile.

Vous soutenir et vous représenter auprès des structures d'aide à domicile.



Téléphone : 06.88.44.68.80

Site : www.cabinetcaec.com

Mail : isaa2001@yahoo.com

Facebook : [caec.expertiseconseilSAP](https://www.facebook.com/caec.expertiseconseilSAP)

N° de SIREN : 447 817 339



Isabelle CALONGE

Correspondante
locale CAEC

SUIVI DE LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS À DOMICILE POUR PARTICULIERS

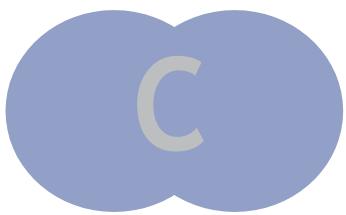


Etant moi-même aidante familiale, j'ai mené de front une carrière professionnelle dont le fil rouge a toujours été l'accompagnement.

Depuis 2006, j'ai rencontré de nombreuses personnes fragilisées. En travaillant auprès d'importants groupes d'assureurs, j'ai organisé et coordonné des prestations d'aides humaines et techniques auprès de personnes gravement accidentées et de leur entourage.

Suite à une réflexion tant personnelle comme aidante que professionnelle comme coordinatrice, j'ai choisi de rejoindre le cabinet CAEC de Christophe Axel. Il a prouvé auprès de ma famille son engagement à proposer des solutions concrètes et personnalisées aux aidants et à leurs proches, qu'ils soient malades, âgés ou handicapés.





Isabelle CALONGE vous propose 4 étapes pour la mise en place de prestations de maintien à domicile

- 1 Préparer ensemble le cahier des charges
- 2 Rechercher l'agence d'aide à domicile adaptée au cahier des charges
- 3 Réaliser des Visites de suivi « Qualité » respect du cahier des charges
- 4 Vous accompagner ou vous représenter, lors de rendez-vous « médiation » avec l'agence d'aide à domicile, en cas de litige.



Un service sur mesure. Maintenir votre proche à domicile. La « Qualité de service » à domicile

1

Cahier des charges

- #1 Élaborer le contenu des interventions à domicile
- #2 Rédiger les attentes et les besoins de la famille
- #3 Expliquer les conditions de réalisation
- #4 Assurer la bonne compréhension des consignes

2

Recherche d'une structure d'aide à domicile

- #1 Présélection de trois structures
- #2 Organisation des rendez-vous
- #3 Mise en place des interventions

3

Visites de suivi « qualité »

- #1 Vérifier que l'aide apportée soit conforme au cahier des charges
- #2 Compte rendu de visite
- #3 Conseils et recommandations

4

Vous accompagner / vous représenter

Vous accompagner en cas de litige avec la structure d'aide à domicile.

Nos tarifs sont à la carte et disponible sur simple demande

Choisissez votre accompagnement :

PRESTATIONS

Conseils pour préparer le cahier des charges : 140€

Accompagner choix de la structure d'aide à domicile : 260€

Visites de suivi : 65€/h

Rendez vous médiation : 65€/h + 10€ par ¼ sup



FORFAITS

(6 visites ou 12 visites à domicile)
à partir de 50€/mois



FORMULES

(Initiale/Confort/Premium)



Retrouvez tous nos tarifs sur notre site internet.

www.cabinetcaec.com

